PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 16 • No. 7 • Juillet-Août 2023

C'est le temps de l'autocueillette !

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundis 21 août et 18 septembre à 19h30

3355, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci :

P4-5 | Rapport de la mairesse
P9 | Sécurité incendie
P10 | Programmation loisirs automne

LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport financier pour l'année 2022, dont vous pourrez prendre connaissance en pages 4 et 5 de la présente édition de votre bulletin municipal. Vous pourrez constater que notre municipalité demeure dans une excellente situation financière, et que de nombreux projets continuent de nous animer pour les années à venir.

L'été bat son plein, et la période des vacances estivales est idéale pour des excursions en famille ou entre amis, et notre région propose une offre extrêmement variée. Nous vous invitons à cultiver le plaisir d'explorer en vous concoctant un itinéraire culturel, gourmand et plein air à votre goût : consultez https://tourismesth.ca/, tout est là !

Plus près de chez nous, les fermes Mario Beauregard (2025, rang Saint-Simon) et La Fille du Roy (1920, rang Saint-Simon) vous attendent pour l'autocueillette. Petits fruits, légumes frais, vous y trouverez des produits savoureux pour colorer votre table de plats pleins de saveurs.

La programmation d'automne en culture, loisirs et sports est actuellement en préparation. Vous y retrouverez plusieurs de vos activités préférées, mais aussi quelques surprises. Restez à l'affût sur notre page Facebook et notre site Internet pour vous informer de l'offre et prenez note que les inscriptions se feront du 21 août au 4 septembre sur notre plateforme Qidigo.

En raison des nombreux feux de forêt qui ont mobilisé des pompiers de partout au Canada, et même d'autres pays venus prêter main-forte, nous rappelons combien il est essentiel de respecter les règlements municipaux et les règles de sécurité avant d'allumer un feu. Vous trouverez en page 9 des informations importantes et des conseils judicieux à suivre avec attention. Nous demandons également la collaboration de la population lors d'alertes émises par SOPFEU.

Nous vous souhaitons un merveilleux été en santé, en sécurité, et en joie !

HEURES D'OUVERTURE DES PARCS

La Municipalité souhaite rappeler à la population que les parcs sont ouverts entre 7 h et 23 h, et ce, chaque jour. Il est donc interdit à toute personne de se trouver, de fréquenter ou de visiter un parc de la municipalité entre 23 h et 7 h. On rappelle également que vous avez maintenant accès à Internet dans les parcs et que des caméras de surveillance sont dorénavant installées afin de préserver nos biens.

De plus, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans les parcs et que vous devez ramasser leurs besoins.

Mme Ginette Gauvin
Mairesse
ggauvin@stemariemadeleine.qc.ca

M. Yves Chapdelaine
Conseiller poste no. 1
ychapdelaine@stemariemadeleine.qc.ca

Mme Christine Gougeon
Conseillère poste no. 2
cgougeon@stemariemadeleine.qc.ca

M. René Poirier
Conseiller poste no. 3
rpoirier@stemariemadeleine.qc.ca

M. Daniel Choquette
Conseiller poste no. 4
dchoquette@stemariemadeleine.qc.ca

M. Patrick Vizien
Conseiller poste no. 5
pvizien@stemariemadeleine.qc.ca

M. René-Carl Martin
Conseiller poste no. 6
rmartin@stemariemadeleine.qc.ca

ACTUALITÉS

HORAIRE MUNICIPAL

Lundi 4 septembre

Les services administratifs seront fermés à l'occasion de la fête du Travail.

Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272, poste 106, ou encore utiliser le module ***Voilà!***, dans la section Nouvelles sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.

Pour toute urgence composez le 9-1-1.

PROCHAINS VERSEMENTS TAXES MUNICIPALES

Les prochains versements de taxes municipales seront les 16 août, 20 septembre et 25 octobre 2023.

L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS S'AGRANDIT POUR LA SAISON ESTIVALE

La Municipalité accueille avec grand plaisir les étudiants Édouard Pitre-Berthiaume et Jonathan Guimond dans l'équipe des Travaux publics pour la saison estivale. Vous les verrez tout l'été, entre autres, dans nos parcs. Ils seront aussi affectés à toute autre tâche au gré des besoins du service des Travaux publics.

Bienvenue, Édouard et Jonathan !

BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ !

Vous avez emménagé récemment ? Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre belle communauté ! Pour votre information, la Municipalité met à votre disposition plusieurs dépliants au bureau municipal.

Que ce soit pour les modalités des collectes de matières résiduelles, le transport collectif ou adapté, les campagnes de sensibilisation (herbe à poux, chauve-souris, etc.), ces dépliants vous seront utiles.

Un calendrier municipal est également disponible. Il vous permettra d'obtenir une foule d'informations rapidement. Vous pouvez vous procurer le calendrier au bureau municipal ou sur le site Internet de la Municipalité.

Notre site Internet est également mis à jour régulièrement en plus de vous offrir la possibilité de créer vos comptes sur nos différentes plateformes :

- SOMUM afin de recevoir les avis d'urgence (coupure d'eau, avis d'ébullition, etc.);

somum https://bit.ly/SMM-alertes-inscription

- Qidigo afin de vous inscrire aux activités de culture, de loisir et de sport en créant votre compte.

Qidigo https://bit.ly/QIDIGO-SMM

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous rappelons que l'administration municipale demeure à votre disposition pour vous accompagner pour les processus de création.

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c.C-27.1), c'est un plaisir, à titre de mairesse de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par FBL, S.E.N.C.R.L. pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022.

L'année 2022 nous a permis de reprendre la planification de plusieurs projets qui avaient été suspendus en raison de la COVID-19. Nous devrions être en mesure de réaliser ces projets à la fin de l'année 2023 ou en 2024. Nous sommes actuellement à finaliser les demandes d'aide financière pour atténuer l'impact financier de la réalisation de ces projets sur la population. Plusieurs ententes, telle l'entente de gestion du 4e Rang ou l'entente de sécurité incendie, ont été renégociées et nous avons établi les nouvelles bases de gestion pour les années à venir. Il en est de même pour les loisirs où nous avons convenu avec le conseil municipal du village de jumeler nos efforts et de permettre à l'ensemble de la population du grand Sainte-Madeleine d'avoir accès aux offres de services en matière de loisirs, indépendamment du lieu de résidence. L'entente intermunicipale relative aux loisirs offerts par la Ville de Saint-Hyacinthe a également fait l'objet d'ajustements pour tenir compte de l'utilisation de ces services par les citoyennes et les citoyens de Sainte-Marie-Madeleine.

Je suis donc fière du travail accompli par notre équipe.

ÉTATS FINANCIERS 2022

REVENUS

Taxes	3 804 651 $
Compensation tenant lieu de taxes	3 550 $
Quotes-parts	29 084 $
Transferts	236 873 $
Services rendus	389 072 $
Imposition de droits	330 795 $
Amendes et pénalités	24 061 $
Autres revenus d'intérêts	61 785 $
Autres revenus	15 485 $
TOTAL DES REVENUS :	**4 895 356 $**

DÉPENSES

Administration générale	684 302 $
Sécurité publique	819 705 $
Transport routier	783 276 $
Hygiène du milieu	1 374 613 $
Santé et bien-être	870 $
Urbanisme	116 306 $
Loisirs et culture	463 179 $
Frais de financement	24 152 $
TOTAL DES DÉPENSES :	**4 266 403 $**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Excédent d'exercice	628 953 $
Excédent d'exercice à des fins fiscales	888 166 $
Activités d'investissement 2022	304 909 $
Surplus accumulé non affecté 2022	8 934 $
Surplus accumulé affecté 2022	90 581 $
Réserves financières et fonds réservés	124 116 $
Financement à long terme	
- Taxes de secteur	217 782 $
- Taxe ensemble	259 288 $
Taux de taxe uniformisé	**0,6324 $**

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX (incluant les organismes mandataires ou supralocaux)

Mairesse	39 967 $
Conseiller siège # 1	11 161 $
Conseiller siège # 2	11 161 $
Conseiller siège # 3	12 680 $
Conseiller siège # 4	12 385 $
Conseiller siège # 5	11 161 $
Conseiller siège # 6	11 161 $
Taux de taxe moyen MRC	**0,8868 $**

Les états financiers ont été déposés par la directrice générale, greffière-trésorière, lors de la séance du 12 juin 2023. Ces états financiers présentent la situation financière de la municipalité en date du 31 décembre 2022.

RAPPORT DE LA MAIRESSE 2022

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Pour 2022, le programme triennal municipal prévoyait la reprise des travaux reportés en raison de la COVID-19 et le conseil souhaitait poursuivre la réalisation des travaux identifiés. Les plans et devis ont donc été mis à jour et nous finalisons la planification des principaux projets. Dans les principaux projets visés, nous retrouvons :

- Drainage pluvial dans le Domaine-du-Lac-Huron;
- Réfection du réseau d'aqueduc sur la montée du 4e Rang et le 4e Rang;
- Ajout d'abribus;
- Ajout d'infrastructures d'égout sanitaire et pluvial dans le secteur Douville.

En 2023, la Municipalité s'est également portée acquéreur de l'immeuble sis au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, abandonnant ainsi le projet d'expropriation d'un lot pour y construire un centre municipal. L'objectif de cette acquisition est de doter la municipalité d'un centre municipal auquel seront éventuellement joints les bureaux municipaux.

Les projets avancent donc et nous espérons pouvoir réaliser la majeure partie de ceux-ci d'ici la fin de notre mandat politique. D'autres projets de moindre envergure sont également en cours de réalisation, tels l'ajout d'abribus, la réfection de la caserne incendie, l'acquisition de matériel opérationnel et l'actualisation de nos stations de pompage.

L'ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Au 31 décembre 2022, l'endettement de la population de la Municipalité de la Paroisse de Sainte Marie Madeleine se présentait ainsi :

RÈGLEMENT	SOLDE	SECTEUR	ENSEMBLE	
08-361	234 400 $		234 400 $	
14-423	162 600 $		162 600 $	Remboursement par TECQ
19-502	508 200 $	508 200 $		
Total	**905 200 $**	**508 200 $**	**397 000 $**	

FONDS DE ROULEMENT

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'est prévalue de la possibilité de créer un fonds de roulement. Elle a donc procédé à la création d'un fonds de roulement de 500 000 $, lequel est actuellement utilisé à titre de financement temporaire. L'existence d'un fonds de roulement permet à une municipalité d'emprunter de ce fonds des sommes remboursables par la Municipalité sur une période maximale de 10 ans. Actuellement, le fonds de roulement a servi à acquitter une partie des frais de nettoyage des étangs aérés et à financer les subventions pour la mise à jour des installations septiques en attendant le financement de ces projets.

C'est donc avec plaisir que je vous confirme que la Municipalité demeure dans une excellente situation financière. Je remercie mes collègues du conseil municipal, les membres de l'équipe municipale et les citoyennes et citoyens pour leur grande collaboration et leurs efforts soutenus pour et au bénéfice de notre collectivité.

Ginette Gauvin

Ginette Gauvin, mairesse

AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont :

- Offert leurs condoléances à Mme Ginette Gauvin, mairesse, à l'occasion du décès de sa mère;
- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;

Administration

- Déposé le rapport financier 2022;
- Fait lecture du rapport de la mairesse sur les faits saillants des états financiers 2022;
- Embauché deux étudiants à la voirie pour l'été 2023;
- Confirmé l'octroi d'une subvention pour la réalisation du projet *Estrade des partisans*;

Sécurité publique et civile

- Autorisé la signature de la nouvelle entente intermunicipale de sécurité incendie entre les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine;

Infrastructure et transport

- Autorisé l'octroi du contrat pour le remplacement du ponceau du 4e Rang;
- Déposé les nouvelles dispositions du *Code de la sécurité routière* concernant la cohabitation des véhicules de ferme et les automobiles;
- Déposé une demande de respect de la population auprès d'Hydro-Québec;

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois de juin 2023;
- Demandé une réduction de la zone de protection indiquée au schéma d'aménagement pour permettre l'utilisation de la zone sise hors le périmètre de protection à des fins agricoles;
- Déposé la réponse de la MRC des Maskoutains à la demande d'intervention sur le cours d'eau Le Ruisseau, branche 1;
- Déposé l'information *Sensibiliser pour mieux trier et recycler*;
- Déposé le bilan de la collecte des résidus domestiques dangereux et le plan de mise en œuvre de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT);

Loisirs, culture et services communautaires

- Adopté la programmation d'automne;
- Confirmé l'obtention d'une aide financière du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées* 2023-2024;

Divers

- Déposé le bilan économique 2022 de Saint-Hyacinthe Technopole;
- Autorisé le prêt d'équipements pour le Cercle de Fermières;
- Annoncé les portes ouvertes de l'UPA au Cactus Fleuri le 10 septembre 2023;
- Rappelé l'invitation du député Simon-Pierre Savard-Tremblay aux nouveaux résidents.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à visionner la séance du conseil sur le site Internet de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

AVIS IMPORTANT

Pour recevoir les alertes, vous devez vous inscrire sur le portail. Deux façons de procéder :

En ligne :
https://bit.ly/SMM-alertes-inscription

Par téléphone :
450 795-6272

somum

Quelques exemples d'alertes pouvant être envoyées :

- Coupure d'eau
- Avis d'ébullition d'eau potable
- Avis de fermeture de rue
- Etc.

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023

FOURNISSEUR	MONTANT
9180-0557 QUÉBEC INC.	2 613,77 $
ALIMENTATION SAINTE-MADELEINE INC.	45,61 $
ANDRÉ PARIS INC.	5 526,44 $
ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE	922,87 $
BELL	70,08 $
BELL CANADA	377,67 $
BERGERON, MÉLANIE	690,00 $
BIONEST TECHNOLOGIES INC.	3 605,48 $
BIOVET INC.	808,87 $
BOISVERT, MÉLANIE	100,00 $
CABINETS MASKA	229,95 $
CANADIAN NATIONAL NON MARCHANDISES	1 959,00 $
CHAPITEAUX MASKA INC.	2 443,23 $
CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 4301	250,00 $
CMP MAYER INC.	(454,15) $
COGECO	676,47 $
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	1 686,12 $
COURSOL, MARIE-PIER ET FRANCIS OUELLETTE	20 000,00 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 952,69 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - REER	2 543,93 $
DEVAULT, ISABELLE	525,00 $
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	45,00 $
FQM	1 724,63 $
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	157,49 $
FQM ASSURANCES INC.	458,89 $
FRANCIS JODOIN ÉLECTRIQUE INC.	688,66 $
GESTION MICHEL DEGUIRE	73,57 $
GUILLEVIN INTERNATIONAL	172,49 $
HYDRO-QUÉBEC	1 017,54 $
IMPRESSIONS KLM	2 226,79 $
IMPÉRIALE ESSO	2 056,07 $
KERMESSE PLUS INC.	1 356,71 $
LAFERTÉ & LETENDRE INC.	1 069,27 $

FOURNISSEUR	MONTANT
LALANNE, ANNIE	(315,00) $
LEFEBVRE, OLIVIER	183,54 $
LOISELLE-JACQUES, KIM	100,00 $
MINI-MOTEURS S. CHARRON	96,76 $
MINISTRE DES FINANCES	(139 985,56) $
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	14 125,82 $
MRC DES MASKOUTAINS	12 964,87 $
MULTI-SURFACES GIGUÈRE	2 924,20 $
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION	890,56 $
NMP GOLF CONSTRUCTION INC.	287,25 $
NORDIKEAU INC.	747,34 $
PEINTURES MF	677,20 $
PETITE CAISSE	43,40 $
PLOMBERIE RÉJEAN LEMELIN INC.	313,50 $
PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC.	676,06 $
POSTES CANADA	189,03 $
PRODUCTION OYEZ OYEZ INC.	2 356,99 $
PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	5 748,75 $
PRODUCTIONS UNIT-T INC.	3 794,18 $
RACINE, VÉRONIQUE & MATHIEU BEAUREGARD	18 325,87 $
R.I.E.V.R.	28 749,28 $
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	5 299,19 $
RÉGIE DE L'A.I.B.R.	24 084,42 $
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	31 182,38 $
RUEL, SÉBASTIEN	100,00 $
SERRES ET JARDINS GIROUARD	711,31 $
SHERWIN WILLIAMS	166,22 $
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	588,00 $
TERRY, ROBERT	(480,00) $
VENDETTE, JOSÉE	7 678,45 $
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE	3 053,36 $
VISA DESJARDINS	485,98 $
YVES BLANCHARD ENR.	810,57 $
WONG, LIANE	20 000,00 $
TOTAL DES FACTURES	**107 194,06 $**
FACTURES NON PAYÉES	**(140 947,46) $**

ENVIRONNEMENT

VENTE DE GARAGE

Nous vous rappelons que vous devez détenir un permis municipal pour tenir une vente de garage sur notre territoire. Toutefois, lors de la fin de semaine du congé de l'Action de Grâce en octobre, il ne sera pas nécessaire d'obtenir un permis et l'activité sera alors gratuite.

VOUS EMMÉNAGEZ ?

Certains bacs doivent déjà être sur place ! Lesquels ?

Les bacs verts et bruns sont fournis aux occupants de chaque immeuble et sont la propriété de la Municipalité. Le numéro de série qui est apposé sur chacun correspond à chaque adresse municipale et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse. Vous devriez donc trouver lesdits bacs sur place.Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire la demande en vous rendant sur https://sainte-marie-madeleine.ca/ et de :

1. cliquer sur le module ***Voilà!*** dans la section Nouvelles;
2. cliquer sur le lien nouvelle demande;
3. choisir l'option Requête puis le type de requête requis.

Le bac à ordures ménagères, pour sa part, est votre propriété. Vous devez donc vous en procurer un en quincaillerie avec les caractéristiques suivantes :

- couleur : gris ou noir
- capacité : 240 ou 360 litres

COLLECTE DES RDD

Pour reconnaître les résidus domestiques dangereux, communément appelés RDD, l'un de ces pictogrammes devrait se trouver sur l'étiquette du produit. Pour préserver l'environnement, la nappe phréatique et les sites d'enfouissement par la même occasion, il est important de profiter des collectes des RDD qui auront lieu aux dates et lieux suivants :

Samedi 9 septembre

900, rue Turcot, Saint-Hyacinthe (8 h 30 à 16 h 30)

Samedi 16 septembre

940, rue du Centre, Saint-Jude (7 h 30 à 11 h)
1505, 3e avenue, Acton Vale (13 h à 16 h 30)

Profitez-en pour faire le grand ménage du sous-sol, du garage, de l'atelier et de l'armoire à peinture.

Consultez la page https://www.riam.quebec/r-d-d pour savoir comment gérer les RDD de manière sécuritaire dans votre lieu de vie, et pour savoir quels RDD sont visés par ces collectes spéciales.

SÉCURITÉ

FEUX EXTÉRIEURS

Dans le périmètre urbanisé (communément appelée zone blanche), c'est-à-dire le Domaine-du-Lac-Huron, Douville et à proximité du village, aucun permis n'est requis pour un feu extérieur pourvu qu'il soit effectué dans un foyer extérieur.

- Le foyer doit être muni d'un capuchon pare-étincelles, placé au sommet du tuyau d'évacuation;
- L'ouverture maximale des mailles du pare-étincelles ne doit pas excéder un diamètre de 10 mm dans sa partie la plus grande;
- Le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de 4 mètres des bâtiments, des lignes de propriétés ainsi que des réservoirs ou bouteilles de gaz inflammable;

Sur les territoires ruraux de la municipalité situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un foyer extérieur si les flammes sont inférieures à 1 mètre.

Le feu doit toutefois être fait en respectant les conditions suivantes :

- Une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier;
- Aucune des matières combustibles suivantes ne doit être utilisée :
  - Pneu ou autre matière à base de caoutchouc;
  - Déchet de construction ou autre;
  - Ordures;
  - Produits dangereux ou polluants;
  - Tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur;
- N'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérant;
- Le feu de foyer doit être situé à 10 mètres de tout bâtiment;
- Aucun brûlage n'est toléré lors de journées très venteuses (vélocité du vent maximum permise : 20 km/h) et lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés;
- Aucun brûlage lors de journées dont l'indice d'assèchement est élevé suivant la Société de protection des forêts contre le feu;
- S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

Feux à l'extérieur

Voici quelques consignes à respecter avant de démarrer un feu :

- Utiliser un foyer constitué de matériaux non combustibles (pierre, acier, métal, etc.);
- Laisser un espace libre et bien dégagé autour du feu;
- Utiliser un pare-étincelles pour éviter l'éparpillement de tisons dans les airs;
- Demeurer sur place lorsque le feu est allumé et l'éteindre complètement avant de quitter;
- Toujours laisser les cendres refroidir un minimum de 12 heures avant de les retirer. Ne jamais les jeter immédiatement;
- Éviter tout feu extérieur lorsque la température est chaude et sèche ou en période de canicule.

Soyez également prudents avec les mégots de cigarette.
Assurez-vous de bien les éteindre et de les jeter dans un endroit approprié.

Nous vous recommandons de consulter le site de la SOPFEU (https://sopfeu.qc.ca) pour connaître l'indice de danger d'incendie ou les restrictions en vigueur dans votre région.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2023

Surveillez notre site Internet et notre page Facebook dès le début août pour connaître nos activités.

sainte-marie-madeleine.ca | f

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

Sainte-Madeleine

Ensemble, près de tout

Inscription en ligne

du 21 août au 4 septembre 2023

sur https://bit.ly/QIDIGO-SMM

AVOIR DU PLAISIR SANS NUIRE AU VOISINAGE, C'EST POSSIBLE !

Vacances, beau temps, rassemblement, rénovation et plaisir peuvent se conjuguer avec bon voisinage. Il est important de tenir compte du bien-être de votre voisinage et d'aviser vos voisins si une occasion spéciale se déroule sur votre propriété. Nous vous rappelons que toute forme de nuisances (bruit, hauteur du gazon, odeur et fumée, etc.) est réglementée par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Invitation vous est faite d'aviser votre voisinage de tout événement pouvant être un élément déclencheur pour partager le plaisir et respecter vos voisins.

Pour en savoir davantage, consultez le Règlement G200 sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Urbanisme/Règlements municipaux/Règlement G200 – Sûreté du Québec.

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-MADELEINE

Durant la période estivale, vous êtes invités à vous joindre à des gens qui fraternisent ensemble en jouant à la pétanque au terrain des loisirs de Sainte-Madeleine. Ces rassemblements se font les **mardis et jeudis à compter de 13 h 30**.

Advenant une température non clémente, l'activité se tient au centre communautaire, au 75, rue Saint-Simon.

Il n'est pas obligatoire d'être membre de la FADOQ.
On vous attend !

L'AUTOMNE COMMENCE AVEC LES PORTES OUVERTES DE L'UPA

Le 10 septembre

Même si nous sommes encore en plein été, sachez que l'automne commence officiellement à l'UPA le dimanche 10 septembre avec la traditionnelle activité des Portes ouvertes sur les fermes du Québec.

© Cactus fleuri

En Montérégie, 12 fermes proposeront aux visiteurs une foule d'activités lors de cette journée très attendue : visites animées, dégustations, découverte des animaux, ateliers, autocueillette et plus encore. Il s'agit d'une excellente occasion pour visiter notre belle région et découvrir, en famille ou entre amis, des productrices et producteurs hôtes qui ont le désir de partager leur savoir et leur passion.

Dans la région maskoutaine, deux fermes ouvriront leurs portes, soit Le Cactus Fleuri, situé au 1850, rang Nord-Ouest à Sainte-Marie-Madeleine et la ferme La Rabouillère, 1073, rang de l'Égypte à Saint-Valérien.

Sur le territoire du syndicat de Vallée maskoutaine, Cactus Fleuri est spécialisé dans la culture de succulentes comprenant plus de 700 variétés différentes de cactus et de plantes grasses et tropicales. Ils produisent plus de 300 000 unités par année. Leurs plantes sont cultivées sous 12 serres de verre et de polythène, jumelées ou individuelles qui couvrent une superficie de 37 000 pieds carrés.

Cactus Fleuri invite les citoyens à la journée Portes ouvertes de l'UPA qui se tiendra le **dimanche 10 septembre, de 10 h à 16 h**. Guillaume Mousseau, Pierrette Martel et André Mousseau vous attendent à cette occasion.

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE

Paniers 15 $ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)
405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15 845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | **450 250-1236**

Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

INFORMATIONS GÉNÉRALES

JUILLET

20	Matières organiques
21	Matières recyclables
27	Matières organiques
28	Déchets

AOÛT

3	Matières organiques
4	Matières recyclables
10	Matières organiques
11	Déchets
17	Matières organiques
18	Matières recyclables
21	Début inscriptions loisirs
21	Séance du conseil
24	Matières organiques
25	Déchets
31	Matières organiques

SEPTEMBRE

1	Matières recyclables
4	Services municipaux fermés
4	Fin inscriptions loisirs
7	Matières organiques
8	Déchets
9	Collecte RDD
10	Portes ouvertes UPA
14	Matières organiques
15	Matières recyclables
16	Collecte RDD
18	Séance du conseil
21	Matières organiques
22	Déchets
28	Matières organiques
29	Matières recyclables

MUNICIPALITÉ

BUREAU ADMINISTRATIF
3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone : 450 795-6272
Télécopieur : 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures de bureau
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : fermé

Administration générale – Accueil
Mme Stéphanie Girard Corbin
Poste téléphonique 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

Direction générale et Travaux publics
Me Josée Vendette
Poste téléphonique 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité
Mme Nathalie Cormier
Poste téléphonique 103
comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspecteur municipal
Développement immobilier
M. Olivier Lefebvre
Poste téléphonique 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire
Me Josée Vendette, par intérim
Poste téléphonique 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières
450 795-3422 ou 450 355-0485

FADOQ Sainte-Madeleine
450 795-3250

Scouts 4e l'Avenir
450 262-1042

Chevaliers de Colomb – Conseil 4301
450 795-6232

Maison des jeunes – Le Chalet
450 795-3822, poste 8

La Guignolée du grand Sainte-Madeleine
450 496-6590

LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Local des loisirs Sainte-Marie-Madeleine
3549, boulevard Laurier

Parc Jodoin
Rue des Ormes

Parc Denis-Choquette
625, rue Piette

Parc des Ostriers
Rues des Ostriers et des Hêtres

Terrains de soccer Parc Denis-Choquette
625, rue Piette

Patinoire extérieure Anneau de glace
625, rue Piette

Salle municipale
(anciennement cabane à sucre Tétreault)
3355, boulevard Laurier

TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

Salle communautaire de Sainte-Madeleine
75, rue Saint-Simon

École Saint-Joseph–Spénard
150, rue du Cinquantenaire

Parc de planche à roulettes
100, rue Bernard

Terrain de balle
100, rue Bernard

Parc des Loisirs
100, rue Bernard

Patinoire et glace de hockey
100, rue Bernard

Imprimé sur papier FSC